

MASTER VAUCLUSE

REGLEMENT

1. Le montant de l'inscription est de 80 Euros par équipe. (Sandwich de midi en sus et sur réservation au moment de l'inscription)
2. Pas d'inscription le jour du concours.
3. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
4. Modalités de pêche :
 - a) Une canne par pêcheur. (Coup, anglaise et feeder autorisées)
 - b) Amorce et esches libres.
 - c) Fouillis et vers de vases **interdit**.
5. 25 kg par bourriches maxi (prévoir plusieurs bourriches).
6. Tous les poissons comptent.
7. Tous les pêcheurs doivent être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours.
8. Classement au poids par secteur.
9. 5 secteurs de 5 équipes maxi.
10. Tout inscrit au MASTEUR VAUCLUSE s'engage à respecter le règlement sous peine de disqualification.
11. La Fédération de Pêche du Vaucluse se réserve le droit d'imposer des modalités particulières en cas de nécessités sanitaires ou météorologiques.

ORGANISATION :

1. Lieu de la compétition : Plan d'eau de Beaulieu à Monteux
2. Déroulement :
 - Rassemblement : 6h30
 - Tirage des postes et installation : 7h00
 - Amorçage : 9h50
 - Début du concours : 10h00
 - Fin du concours : 15h00
 - Classement et remise des lots : 17h30

TOUTE INSCRIPTION DOIT SE FAIRE PAR COURRIER POSTAL INCLUANT LE REGLEMENT PAR CHEQUE DE 80 EUROS + PANIER REPAS.